

L'Info de la Semaine

> Dossier Julien BONNEFOY et Laurent BLANCHON

Chronologie

Six ans d’instruction

Avril 1999 - Un contrôle qui déclenche une affaire

La commission bancaire, organisme de contrôle du système bancaire français, qui dépend directement de la banque de France, arrive en mission à la Caisse d’Epargne Loire-Drôme-Ardèche. Elle reste neuf mois au siège de la Caisse, rue Ponchardier à Saint-Etienne, jusqu’en février 2000. La commission note, dans un rapport de synthèse que *La Gazette* a pu consulter, « *des manquements graves à la procédure bancaire.* » Suffisamment graves pour dénoncer ces agissements auprès du procureur de la République, Paul Michel.

Mai à septembre 2000 - L’enquête du SRPJ

La brigade financière du SRPJ de Lyon, service régional de police judiciaire, saisie par le procureur de la République de Saint-Etienne en mai 2000, débarque à la Caisse d’Epargne. Les enquêteurs sont chargés de vérifier les conclusions du rapport de la commission bancaire, et notamment une éventuelle « *gestion de fait de la banque par le député Christian Cabal.* » L’affaire sort dans la *Gazette*, puis dans la presse locale fin octobre 2000. Michel Vernassa, président du directoire de la Caisse d’Epargne Loire-Drôme-Ardèche depuis la fusion des caisses, en 1991 : président de l’AS Saint-Etienne entre 1994 et 1996 est réélu à la présidence du directoire en juillet 2000. Mais il n’obtient pas l’agrément du centre national des Caisses d’épargne (Cencep). Il fait valoir ses droits à la pré-retraite et se retire dans sa résidence de Tulette, dans la Drôme. Ses deux directeurs généraux quittent le réseau Caisse d’Epargne.

Vendredi 27 octobre 2000 - Christian Cabal se défend

Le mensuel *Objectif Rhône-Alpes* s’empare de l’affaire à son tour et titre à la « une » : « *Christian Cabal, un député dans le collimateur de la justice* ». La semaine suivante, le député incriminé, dans une interview qu’il accorde à *La Gazette*, indique qu’il va poursuivre le titre pour diffamation. Et s’explique sur les faits qui lui sont reprochés. Christian Cabal, dont la fille a été embauchée à la Caisse d’Epargne comme ingénieur ergonome, dont l’ancien attaché parlementaire est devenu directeur de cabinet du président du Directoire, dont plusieurs proches ont des relations d’affaires avec la banque, se défend d’avoir « *un fonctionnement clanique au sein de l’établissement* ».

Entre le 15 et le 22 novembre 2000 - Mises en examen

L’affaire prend une dimension judiciaire. Le 8 novembre, le président du directoire de la Celda, Paul le Bihan, successeur de Michel Vernassa, porte plainte contre les anciens cadres. Le 22 novembre, Luc Heitz et Daniel Gueraud sont mis en examen pour abus de biens sociaux et abus de crédit. Le 28 novembre, Michel Vernassa est mis en examen à son tour pour les mêmes chefs, et aussi pour la vente de biens immobiliers de la Celda à des prix inférieurs à ceux pratiqués sur le marché.

Caisse d’Epargne : renvoyées en

Après six ans d’instruction, sept personnes sont finalement renvoyées devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne par le juge d’instruction Marie-Claude Revol dans l’affaire dite de la Caisse d’Epargne.

Six ans après, la justice vient de boucler le dossier de la Caisse d’Epargne Loire-Drôme-Ardèche. Le 14 février dernier, le juge d’instruction Marie-Claude Revol a signé son ordonnance de renvoi devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne. Le point final de six ans d’enquête déclenchée en juillet 2000 par l’ancien procureur de la République Paul Michel et confiée à la brigade financière de la police judiciaire de Lyon. Six ans après donc, le juge Revol renvoie sept personnes devant les juges stéphanois. Elles sont soupçonnées à des degrés divers d’abus de biens sociaux, d’abus du crédit, de complicité et de recel des mêmes faits.

LE TRIO DIRIGEANT

Il s’agit tout d’abord du trio de dirigeants de la banque de 1991 à juillet 2000. Michel Vernassa, ancien président du directoire et ses deux directeurs généraux Luc Heitz et Daniel Gueraud sont les principaux visés par l’accusation. Michel Vernassa est soupçonné d’avoir accordé d’importants crédits bancaires sans garantie et sans respecter la procédure habituelle, à des sociétés dont un de ses directeurs généraux était le principal actionnaire. La justice lui reproche également d’avoir accordé un prêt sans garantie à son ami, l’acteur de cinéma Christophe Lambert qui n’a jamais été mis en examen dans ce dossier et qui a toujours été entendu en tant que témoin assisté (lire plus loin). Michel

Vernassa est également soupçonné d’avoir vendu plusieurs biens immobiliers appartenant à la Caisse d’Epargne, en dessous du prix estimé du marché, et surtout « *à des personnes avec lesquelles il avait un lien* ».

LES FRAIS ET LES PRÊTS

Luc Heitz et Daniel Gueraud sont accusés d’avoir encaissé des frais de mission « *non justifiés* » de juillet 1997 à août 2000 pour près de 184 000 euros chacun. Soit plus de 5000 euros chaque mois. La justice leur reproche également, en tant que membres du directoire de la banque, d’avoir « *fait de ces pouvoirs un usage contraire à l’intérêt de la société à des fins personnelles ou pour favoriser une autre société ou entreprise dans*

Ce qu’on leur

La banque a vendu à des «connaissances» des biens immobiliers « à des prix inférieurs à la valeur réelle ».

La banque aurait eu le crédit facile

Les « *manquements graves à la procédure bancaire* » qui avaient retenu l’attention de la commission bancaire, lors de son inspection, en 1999, sont retenus par l’accusation. Michel Vernassa, anciens présidents du directoire et ses deux anciens directeurs généraux, Luc Heitz et Daniel Gueraud, sont renvoyés devant le tribunal correctionnel pour « abus du crédit ». Sur ce chef d’accusation, on leur reproche essentiellement un fait : d’avoir consenti des concours bancaires à une société allemande (Plan Object) indirectement détenue par une autre (Design street), dont Daniel Gueraud était le principal actionnaire. En un mot, Daniel Gueraud se serait servi de son ancienne position à la Caisse d’Epargne Loire Drôme Ardèche (Celda) pour décrocher des financements à une société dans laquelle, il avait un intérêt majeur. Comme il est reproché à Michel Vernassa et à Luc Heitz d’avoir usé de leur pouvoir au sein

de la banque et accepté ce dossier dans un intérêt autre que celui de la Celda. Les fameux concours bancaires représentent la somme rondelette de 5,3 millions d’euros (près de 35 millions de francs), sous forme d’une autorisation de découvert, de cautions bancaires… Ces financements auraient été accordés en dépit de toutes les procédures traditionnelles, « *sans garantie, sans analyse préalable des risques, sans information précise du conseil d’orientation et de surveillance, sans rédaction d’une convention réglementée…* »

UN CRÉDIT

À CHRISTOPHE LAMBERT

Daniel Gueraud, Michel Vernassa et Luc Heitz n’ont pas pu aller au bout de leur idée. Le soutien inconditionnel de leur banque à la société Plan Object intégrait aussi un crédit d’un million d’euros. Lequel crédit n’a pas pu être débloqué du

fait des discussions en conseil d’orientation et de surveillance, et du non renouvellement du directoire en juillet 2000.

Il est par ailleurs reproché à Michel Vernassa d’avoir accordé, en 1997, un crédit de 300 000 dollars US à la société Eleanor SA de CV, dont un des actionnaires n’est autre que l’acteur Christophe Lambert, ami personnel du président du directoire, pour la construction d’un hôtel de luxe au Honduras. Une histoire savoureuse (lire notre article). Et ce, toujours sans garantie et sans consultation du comité des engagements de la Caisse d’Epargne. L’Écureuil n’était pas trop regardant à l’époque. Dès le mois de juillet 2000, Paul le Bihan, successeur de Michel Vernassa à la présidence du directoire déclarait s’être attaché « *à remettre en ordre toutes les procédures, notamment celles relatives à l’attribution de crédits.* »

L'Info de la Semaine

sept personnes correctionnelle

laquelle (ils) étaient intéressés». Luc Heitz et Daniel Gueraud avaient ainsi obtenu d’importants prêts bancaires (35 millions de francs de l’époque) sous forme de cautions de la Celda (plus de 18 millions de francs) pour des sociétés dont l’un d’eux était indirectement le principal actionnaire. Sans compter des autorisations de découvert sur ces sociétés à faire pâlir : près de 10 millions de francs de l’époque.

LE VOLET IMMOBILIER

Les quatre autres personnes renvoyées devant la justice sont mises en cause dans le volet immobilier du dossier que *La Gazette* a révélé depuis cinq ans. Elles sont soupçonnées d’avoir acheté sciemment des biens immobiliers du parc de la Caisse d’Epargne « *à des prix inférieurs à leur valeur réelle* » d’après le juge Revol qui a mandaté un expert judiciaire.



Jean-Yves Schneider, le « vendeur » des immeubles pour le compte de la Caisse d’Epargne est renvoyé en correctionnel pour « complicité d’abus de bien social » pour trois transactions suspectes (lire aussi ci-dessous). Les « acheteurs » devront eux répondre de recel d’abus de bien social. Il s’agit de Jean-Marc Boudon, le fils de Laurent Boudon, ancien membre du conseil d’observation et de surveillance de la banque, pour avoir acheté deux immeubles qui hébergeaient des agences de la Caisse d’Epargne en rez-de-chaussée.

Enfin, Josette Pardon, agent immobilier à Saint-Etienne devra également répondre de recel d’abus de bien social pour un immeuble acheté à Rilleux-la-Pape. Ainsi que son associé dans une société immobilière, Bernard Surrel, ancien trésorier du RPR dans le département de la Loire dont le président Christian Cabal dirigeait également le conseil d’orientation et de surveillance de la banque.

Placés sous contrôle judiciaire depuis leur mise en examen en 2000 et 2001, les sept prévenus encourent des peines maximales de 5 ans de prison.

Michel Vernassa et ses deux anciens directeurs généraux Luc Heitz et Daniel Gueraud sont renvoyés devant le tribunal correctionnel.

reproche

Des crédits accordés à un ancien cadre et à un acteur de cinéma « sans garantie, sans analyses préalables des risques… »

..... Les promos de l’Écureuil

Au printemps 1999, la Caisse d’Epargne vend ses actifs immobiliers. À une rapidité qui surprend jusqu’à ses propres cadres. En moins d’une année, l’établissement bancaire liquide plus d’une dizaine d’immeubles et plusieurs maisons qui lui appartiennent. Michel Vernassa est renvoyé devant le tribunal correctionnel pour avoir vendu, « *à des personnes avec lesquelles il avait un lien* », trois biens immobiliers « *à des prix inférieurs à leur valeur réelle.* » Il entraîne ses acheteurs à la barre, quant à eux accusés d’avoir « *sciemment recelé* » les biens immobiliers en question.

TROIS VENTES ESTIMÉES DÉLICTUEUSES

Jean-Marc Boudon, d’abord, fils d’un ancien conseiller municipal de Saint-Etienne et membre du conseil d’orientation et de surveillance de la Caisse d’Epargne. Avec son cabinet, JMB immobilier, il a racheté un immeuble 128 000 euros - alors que l’expert l’estimait à 161 000 euros - qu’il a ensuite reloué à la Caisse d’Epargne Loire Drôme Ardèche au loyer mensuel de 13 110 euros, alors que l’expert estimait la valeur locative à 9 000 euros. Josette Pardon et Bernard Surrel ensuite. La première gérait depuis plusieurs années, avec son cabinet Josette Pardon immobi-

lier, le parc locatif de la Caisse d’Epargne. Le 16 juin 1999, elle s’associe à un certain Bernard Surrel pour créer le cabinet *Forcing immobilier*, qui rachètera, en moins d’une année, à la Caisse d’Epargne, une dizaine d’immeubles et plusieurs maisons. À l’époque, Bernard Surrel, trésorier du RPR, est un proche de Christian Cabal, ancien président du conseil d’orientation et de surveillance de la Celda. Devant le tribunal correctionnel, Josette Pardon et Bernard Surrel devront

répondre du recel d’un immeuble situé à Rilleux-la-Pape, racheté par *Forcing immobilier* pour 244 000 euros, alors que sa valeur au bilan était de 396 367 euros et que l’expert l’évaluait à 365 000 euros. Enfin, Jean-Yves Schneider est aussi renvoyé en correctionnelle. Chargé de négocier les ventes pour le compte de l’établissement bancaire, il était par ailleurs délégué syndical Force ouvrière. Il a été licencié dès l’arrivée du successeur de Michel Vernassa, Paul le Bihan.

Frais de mission «non justifiés»

Les chiffres les plus fantaisistes ont circulé dans la presse, sur les notes de frais des dirigeants de la Caisse d’Epargne Loire Drôme Ardèche, et sur celles présentées par certains de ses administrateurs. Les deux directeurs généraux de la Celda, Daniel Gueraud et Luc Heitz devront répondre, à la barre du tribunal, « *de frais de mission non justifiés* ». Ces frais de mission se montent à quelque 184 000 euros entre juillet 1997 et août 2000, soit une moyenne de 5000 euros par mois.

Chronologie

Six ans d’instruction

Décembre 2000 - Deux nouvelles mises en examen

Deux nouvelles personnes sont mises en examen dans l’affaire, par le premier juge d’instruction, Bernard Seuzaret : Marie Hahn et Régis Joly, anciens cadres de la Caisse, salariés depuis peu d’une entreprise spécialisée dans l’aménagement de locaux à usage bancaire qui a décroché, en 1991, le marché national de rénovation des agences caisses d’Epargne. Un programme suivi à l’époque par un certain… Daniel Gueraud.

Dimanche 17 décembre 2000 - La franc-maçonnerie s’en mêle…

Alain Bauer, alors grand-maître du Grand-Orient de France, est en visite à Saint-Etienne. Officiellement pour fêter les 40 ans de la loge. Officieusement pour remettre, notamment, un peu d’ordre entre deux frères qui se déchirent par presse interposée… (lire notre article).

Février 2001 - Quatre nouvelles mises en examen

Les gérants de deux cabinets immobiliers stéphanois sont mis en examen pour « *recel d’abus de biens sociaux* » : Jean-Marc Boudon, Josette Pardon et Bernard Surrel. À l’époque où la Caisse d’Epargne vend ses biens immobiliers, leurs cabinets rachètent appartements, maisons et locaux à usages commerciaux « *à des prix bien en deçà du marché* ». Jean-Yves Schneider qui, dans l’encadrement de la Caisse d’Epargne, est chargé de mener à bien les opérations de vente, est également mis en examen. L’affaire éclabousse le monde politique local. Bernard Surrel étant trésorier départemental du RPR. Le sénateur Bernard Fournier, fraîchement nommé secrétaire départemental adjoint du parti chiraquien, réclame sa démission. Il nierra ensuite les propos tenus à *La Gazette*.

29 avril 2002 - La presse à la barre

Christian Cabal met ses menaces à exécution et attaque le mensuel *Objectifs Rhône-Alpes pour diffamation*. Il lui réclame la somme totale de 200 000 euros. Après deux appels devant les cours de Lyon et Dijon, après deux renvois en cassation, le député a finalement gagné son procès.

Été 2002 - Commission rogatoire internationale

Le juge d’instruction Bernard Seuzaret délivre une commission rogatoire internationale. Objectif : identifier les bénéficiaires de certaines sommes placées sur des comptes en Suisse.

Février 2003 - les syndicats déboutés !

Les syndicats, qui s’étaient constitués parties civiles dans le dossier, sont déboutés. Le juge d’instruction qui a repris le dossier, depuis le départ de Bernard Seuzaret, Melle Marie-Claude Revol, estime qu’ils n’ont pas un lien direct de préjudice avec les infractions poursuivies.

Mars 2004 - L’instruction est close

La juge d’instruction, Marie-Claude Revol, boucle son dossier et rédige une première ordonnance de renvoi. Toutes les parties font appel de ses décisions devant la chambre de l’instruction de Lyon.

Février 2006 - Sept personnes renvoyées en correctionnelle

Après que la juge d’instruction ait entendu Christophe Lambert, et finalement décidé de ne pas prononcer de mise en examen à son encontre, elle rédige une nouvelle ordonnance de renvoi. Parmi les neuf personnes mises en examen, deux échappent au tribunal : Marie Pallez divorcée Hahn et Régis Joly. Sept autres sont renvoyées en correctionnelle : Michel Vernassa, Luc Heitz, Daniel Gueraud, Jean-Yves Schneider, Bernard Surrel, Josette Pardon, Jean-Marc Boudon.

Quand le GO sifflait la fin de la récré

La bagarre publique entre deux frères maçons, Christian Cabal et Michel Koenig avait fait désordre. Et provoqué la venue du patron du Grand Orient.

C'était un dimanche, à l'heure de la messe. Le 17 décembre 2000, Alain Bauer, grand maître du Grand Orient de France, avait deux emplois du temps. L'un, officiel, pour les journalistes : fêter les 40 ans de maçonnerie d'un «frère» stéphanois et les dix ans d'existence d'une loge (une loge est le regroupement de maçons, le Grand Orient en aurait 6 différentes sur la ville de Saint-Etienne, une à Roanne, l'autre à Feurs pour environ un millier de membres dans la Loire).

DUEL CABAL-KOENIG

L'autre raison de la visite du grand maître était de ramener à la raison deux frères : le député de la Loire Christian Cabal, ancien président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche, et Michel Koenig, son ennemi juré, ancien président du directoire de la Caisse d'Épargne de Saint-Etienne. Les deux hommes se détestent. Depuis longtemps déjà, Michel Koenig a été évincé de son poste juste avant la fusion des trois caisses de la Loire, l'Ardèche et de la Drôme, et il accuse Cabal d'en être à l'origine. Cabal, de son côté, n'a pas supporté sa mise en cause dans le livre qu'a écrit Michel Koenig après son éviction («L'Ogre et l'Écureuil»). Alors quand à l'été 2000, le procureur de la République de Saint-Etienne déclenche une enquête préliminaire et que cela filtre, le conflit larvé s'expose au grand jour. Dans nos colonnes, Michel Koenig dévoile les investigations de la

brigade financière au sein de la banque. Quinze jours plus tard, le député répond dans La Gazette et accuse «monsieur X» (il ne veut même pas citer son nom publiquement) d'être à l'origine des fuites dans la presse. Les deux hommes ont pourtant un point commun, ils appartiennent à la même loge du Grand Orient de France. Et plusieurs de leurs collègues s'inquiètent de l'image qu'ils donnent en se tirant mutuellement dessus dans les médias.

PACTE DE NON AGRESSION PUBLIQUE

Ce dimanche donc, dans une salle du restaurant le Grand Cercle, place de l'Hôtel de Ville, Alain Bauer, très prudent, doit finalement confirmer le caractère officieux de sa visite devant la presse. «La loge a demandé des explications, tout le monde attend maintenant la justice, nous savons qu'il y a un problème, nous y sommes attentifs». En fait, Alain Bauer est venu pour forcer ces deux membres à signer un pacte de non agression : «il n'y aura plus d'attaques personnelles de ces frères publiquement, ils se sont mis d'accord pour que l'affaire reste interne». C'était

« Il n'y aura plus d'attaques personnelles de ces frères publiquement... »

Alain Bauer

il y a six ans, et effectivement, il n'y a plus jamais eu d'investiture publique entre ces deux (faux) frères.



Alain Bauer à Saint-Etienne le 17 décembre 2000.

Après l'avoir entendu, le juge d'instruction a décidé Contre l'avis du parquet de Saint-Etienne.

Comment Chris a évité une mi

C'est le volet sexy du dossier, le côté people avec un acteur de cinéma, une île paradisiaque au Honduras, un jet privé. Et des prêts bancaires. Bien-sûr.

L'histoire commence en 1997. À Roanne, Michel Vernassa, le patron de la Caisse d'Épargne rencontre l'acteur Christophe Lambert. La tête d'affiche de Highlander, Subway ou Greystoke vient voir comment fructifie sa participation dans la société Roanne Gastronomie. Bon contact entre les deux hommes et première affaire. Michel Vernassa décide de prêter 6 millions de francs à la société de production de Lambert, AFCL. Puis une autorisation de découvert de deux millions supplémentaires. Le comité des engagements de la banque donne son accord avec deux conditions : que l'acteur se porte caution et qu'il donne une partie du catalogue des films comme garantie. Rien ne sera fait, AFCL est finalement mise en liquidation et la Caisse d'Épargne en est quitte pour une créance de 8 millions de francs.

1997 toujours. Christophe Lambert caresse un rêve d'enfant : s'acheter une

île paradisiaque pour y couler ses vieux jours. Il monte la société Eléonor SA, du prénom de sa petite fille, avec un associé, Thierry De Pierrefeu (actuel ministre du tourisme au Honduras) et achète l'île de Guanaja dans la mer des Caraïbes. Une véritable carte postale. Il montre les photos du petit bijou de sable et de palmiers à son nouvel ami Michel Vernassa.

MON ÎLE AU HONDURAS

L'acteur explique au banquier qu'il est en train de monter un projet de résidence hôtelière de luxe. Pourtant Christophe Lambert et son associé n'ont besoin de rien. C'est en effet la Banque centrale américaine d'intégration économique (BCIE) qui finance les 180 millions de francs du projet. Mais Vernassa aimerait bien participer au tour de table. D'après l'acteur, le président du directoire de la banque ligérienne propose spontanément ses services et de meilleures conditions bancaires. L'affaire de la Celda au Honduras est désormais en route. Michel Vernassa, d'après les investigations de la justice, débloque 300 000 dollars de crédit...

sans contrat et sans garantie, seulement avec quelques factures d'architectes et de notaires à l'appui.

Les investigations de la justice démarrent en mai 2000, la banque porte plainte en novembre mais «l'affaire Lambert» est oubliée par tout le monde. Et puis la partie civile et le parquet se réveillent en juillet 2002 et demandent à la juge Revol d'entendre l'acteur qui a choisi André Buffard comme avocat. À la fin de l'année 2002, Christophe Lambert est entendu par les policiers de la brigade financière de la police judiciaire de Lyon. Au vu de l'audition, Marie-Claude Revol estime que les faits le concernant sont prescrits. Elle décide de ne pas convoquer l'acteur ni de le mettre en examen.

21 NOVEMBRE 2005,

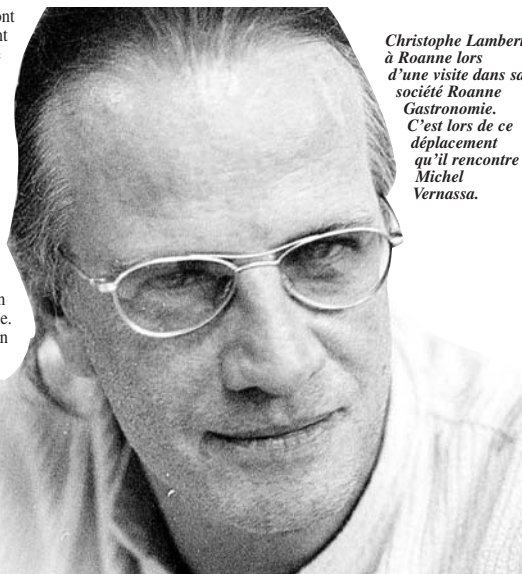
UN JET ATTERRI À BOUTHÉON

L'instruction du magistrat est close en mars 2004. À l'heure du règlement du dossier, le parquet de Saint-Etienne requiert la mise en examen de Christophe Lambert. Néanmoins, le juge, dans son

de ne pas mettre en cause l'acteur de cinéma.

tophe Lambert se en examen

ordonnance, continue d'estimer que les faits sont prescrits. Le parquet et la Caisse d'Épargne font appel de cette décision devant la chambre de l'instruction de la cour d'appel de Lyon. Et le 21 octobre 2005, la chambre leur donne raison. Les juges lyonnais estiment que les faits concernant le crédit à la société de production sont bien prescrits mais que pour le Honduras, il faut mettre l'acteur en examen, conformément aux réquisitions du parquet. Nous sommes le dimanche 21 novembre dernier. En fin de matinée, Christophe Lambert atterrit dans son jet privé à l'aéroport d'Andrézieux-Bouthéon. En fin d'après-midi, l'acteur est entendu pendant plusieurs heures par le juge Revol. Il doit être mis en examen mais il se défend et André Buffard plaide. L'avocat explique que son client avait déjà son financement dans ce dossier et que le respect des procédures internes à la banque ne le concerne pas. Banco. En fin de journée, la star ressort du cabinet du juge sans mise en examen. Lambert aura traversé le dossier en tant que témoin assisté. À Guanaja, au pays du chocolat, le projet court toujours...



Christophe Lambert à Roanne lors d'une visite dans sa société Roanne Gastronomie. C'est lors de ce déplacement qu'il rencontre Michel Vernassa.

«La montagne accouche d'une souris»

Une partie du dossier a fait l'objet d'un non-lieu. La Caisse d'Épargne a fait appel. Mais les avocats de la défense sont confiants.

La bagarre des robes noires n'est pas terminée. Les avocats de la Caisse d'Épargne, partie civile dans cette affaire, n'ont souhaité faire «aucun commentaire» à La Gazette, confirmant simplement qu'ils ont fait appel de l'ordonnance du juge Revol.

NON-LIEU PARTIEL

Car une bonne partie du dossier d'instruction est tombée à l'eau, conformément aux réquisitions du parquet de Saint-Etienne. Il s'agit principalement du volet de la rénovation d'agences bancaires de la Caisse d'Épargne par des sociétés (Altaï et Aquila) qui ont été accusées de collusion avec les deux anciens directeurs généraux, Luc Heitz et Daniel Gueraud ; de prêts à des cadres ; et d'indemnités touchées par Heitz et Gueraud. D'après nos informations, soit les faits n'étaient pas assez caractérisés, soit ils étaient prescrits. La chambre de l'instruction va donc devoir à nouveau examiner cet appel. Cela devrait avoir pour effet automatique de retarder la date du procès devant le tribunal correctionnel.

«RÈGLEMENT DE COMPTES»

«Ce dossier, c'est la montagne qui a accouché d'une souris» déclare Annie David, l'avocate de Luc Heitz et Daniel Gueraud. «Au départ, c'est un règlement de comptes entre certaines autorités de la Caisse d'Épargne et le directoire de l'époque. On a eu la chance de tomber sur un juge qui travaille et qui a fait le tri». Sûre d'elle, l'avocate lyonnaise explique que Daniel Gueraud justifie de l'ensemble des montants de frais de son client (plus de 5000 euros par mois pendant 36 mois). Pour Luc Heitz (même montant au centime près, une erreur de plume de la justice ?), elle reconnaît quelques milliers de francs de notes de frais «pour lesquelles on ne se souvient pas de qui était à table». «Mais ces frais» poursuit l'avocate «ne sont pas tous personnels, parfois ils se déplacent avec plusieurs cadres de la banque et c'était le directeur général qui payait avec la carte bleue de l'entreprise». Pour le prêt accordé à une société de Daniel Gueraud (lire-par ailleurs), Annie David

est très claire : «ce concours a été accordé à monsieur Gueraud bien après son départ et jusqu'à preuve du contraire, une banque a le droit de prêter à ses salariés. Si les critères de prix, de durée ou de montant sont anormaux, c'est un problème purement contractuel mais pas pénal». Concernant le volet immobilier du dossier, là aussi les avocats ne tremblent pas. «Mon client était un employé de la banque depuis longtemps, il a été nommé par sa direction dans ce programme de ventes immobilières dans le cadre d'une politique d'allègement du patrimoine», explique François Saint-Pierre, l'avocat de Jean-Yves Schneider. Le vendeur de biens pour la Caisse d'Épargne est-il complice d'avoir vendu en conscience à des prix inférieurs au marché, et à des «amis» de certains cadres de la Caisse ? L'avocat renvoie aux compétences de son client et à l'appréciation du

« On a eu la chance de tomber sur un juge qui travaille et qui a fait le tri... »

marché immobilier sur la valeur réelle des biens. Et il précise : «certaines proximités peuvent être vues de manière critique, mais ils se connaissent tous depuis longtemps, leurs vies professionnelles ont fait qu'ils se contraignent souvent. Il a en tout cas agi dans une totale bonne foi».

AVANT LA FIN DE L'ANNÉE ?

«Nous nous appuierons pièce par pièce sur le dossier» dit aussi Brigitte Guillard, l'avocate de l'agent immobilier Josette Pardon et de son associé en affaires Bernard Surrel, «et nous plaiderons précisément sur les pièces au dossier pour contester la qualification des faits». Conclusion : il y aura beaucoup de plaidoiries de relâche devant les juges... Le parquet de Saint-Etienne par la voix de son représentant Philippe Chassaigne n'a pas souhaité faire de longs commentaires à La Gazette, préférant les réserver pour l'audience. Le procureur précise simplement qu'il attend l'issue de l'appel de la partie civile pour audier cette affaire. En espérant que le procès puisse avoir lieu «avant le 31 décembre prochains».

Interview > Christian Cabal, député UMP de la Loire

«J'ai toujours été confiant»



Au début de l'été 2000, le procureur de la République de Saint-Etienne déclenche une enquête préliminaire après avoir reçu le rapport d'inspection de la commission bancaire de la Banque de France sur la gestion de la Caisse d'Épargne Loire-Drôme-Ardèche. Le procureur demande alors aux enquêteurs de la «financière» de vérifier une possible «gestion de fait de la banque par le député Christian Cabal», ancien président du conseil d'orientation et de surveillance de la banque. Certains confrères lyonnais titrent à la Une : «Un député dans le collimateur de la justice». Le journal sera condamné pour diffamation. Et six ans plus tard, le député n'a jamais été mis en cause par la justice.

Contrairement aux rumeurs de l'époque, vous n'êtes pas renvoyé en correctionnelle, c'est un soulagement, une surprise ? Une surprise, évidemment non puisque je suis bien placé pour connaître le fond

de l'affaire. C'est en revanche un épisode assez désagréable. Pourquoi ? Lorsqu'on est soupçonné d'avoir commis des actes que la morale et la loi réprouvent et qu'on sait pertinemment que c'est faux mais que certaines personnes ont jeté mon nom en pâture, c'est difficile à vivre. Surtout quand on sait que c'était une façon pour certains de se couvrir et d'orienter sur d'autres personnes. Vous visez qui ? Les gens qui sont à l'origine de l'espèce de dossier qui avait été monté contre moi. Le dossier de la commission bancaire ? Non, ça c'était totalement faux ! Non, je parle des gens qui ont voulu se venger des décisions que j'avais prises et qui les avaient exclus de la Caisse d'Épargne. Ils ont trouvé là une occasion de se faire Cabal, c'est presque humain. Bref, vous en voulez toujours à Michel Koenig... Non, je n'en veux plus. Mais c'est de là que part cette affaire.

Donc vous pensez que la commission bancaire a été manipulée, qu'elle s'est fait «monter le bourrichon» lors de l'inspection ? Oui, parce que vous savez que point par point, les conclusions de la commission bancaire étaient fausses. C'était astucieux car quelqu'un qui n'était pas au courant de la réalité des choses pouvait douter. J'ai toujours été confiant même si j'ai trouvé cela très désagréable et très pénible. Malgré tout, quand on a l'esprit tranquille et qu'on est sûr de soi, on traverse cela avec calme. Cela vous aura tout de même coûté un départ aux élections municipales de 2001 ? Non et c'est assez curieux car on pense à ma place ! Moi depuis 1982 que je m'occupe des élections dans cette ville, j'ai comme fixation de faire en sorte que la droite et le centre réussissent et fassent obstacle à un retour des sociaux-communistes, même si le terme est un peu désuet. Ce n'était pas vital d'être le chef de file aux municipales, ma candidature comportait

un risque de faire échouer une majorité municipale de centre et de droite et cela n'a jamais été ma priorité. On peut vous reprocher d'avoir eu un comportement clanique en faisant embaucher votre fille, ou votre fils qui obtenait les marchés d'impression de la Caisse d'Épargne mais cela n'était pas pénalement répréhensible, vous regrettez ce fonctionnement qui a priori était le vôtre ? C'est totalement idiot. Ces marchés par exemple étaient attribués à cette société bien avant que cette personne entre dans ma famille. C'est un montage tout à fait judicieux que je reconnais mais qui n'était pas du tout lié à une structure clanique. C'est cela qui me sidère, je comprends très bien le montage et la finalité qui est derrière cela, mais le fond est inexact. Mais il y a finalement des gens qui vous étaient proches qui sont renvoyés en correctionnelle : Michel Vernassa, Jean-Marc Boudon et surtout Bernard Surrel qui était le trésorier départemental du RPR et

dont l'épouse était votre secrétaire ? Je n'ai pas de commentaire à faire, ces gens occupaient des fonctions et des responsabilités... Mais vous savez qu'un trésorier départemental ne manipule rien ! Je ne dirais pas que c'est un titre honnifique mais c'est un titre tout ce qu'il y a de plus formel. C'est une fonction de comptable, cela n'avait, sous aucune forme, aucune interférence possible et la démonstration en a été faite. Vous savez,

toute l'équipe dirigeante de Michel Vernassa, que s'est-il passé ? Le jugement le dira. Mais je voudrais quand même rappeler que M. Vernassa et ses consorts ont pris les responsabilités à la Caisse d'Épargne il y a un certain nombre d'années (1991, ndr), qu'ils ont pendant les années où j'ai été président (du conseil d'observation et de surveillance, ndr) géré sans incident cette banque. Et puis il y a eu un certain nombre de dérapages ensuite, avec un autre président d'ailleurs (André Dussud, ndr). Je crois que ce dérapage est peut-être lié au compte tenu de ce que je fais dans cette ville, la plupart des notabilités me sont connues et me sont proches. De là à dire que ce sont des gens qui me sont affidés, non. C'est un rapprochement excessif. Quel regard portez-vous sur cette affaire de la Caisse d'Épargne et notamment le renvoi devant le tribunal de